

CONSEIL DU 18 AVRIL 2011 A 20 h 00

Présents :

MM. GUIONNET – DALY – CHUIN – DESBLACHES – ALBERT – BIDAULT – FERDOEL – REMMERIE – DEPAIX – DUPLESSIS – VINCENT – HALLOIN – HENRY –

Absents ayant donné pouvoir :

M. GODOY à M. DESBLACHES
M. BRECHAT à M. GUIONNET
Mme BERTAULT à M. DALY

Excusés :

M. CHEVILLARD – Mme AGEN

Secrétaire de séance : Elodie Duplessis

Le Conseil est informé de la décision prise depuis le dernier Conseil :

- avenant au contrat d'assurance pour le personnel avec GROUPAMA

VOTE DES TAUX 2011

La commune n'est pas directement touchée par la réforme fiscale. Mais, nous aurons le prélèvement pour le FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources) de 1.154.292 € et nous n'aurons plus le FDTP (Fonds Départemental Taxe Professionnelle) : 169.507 €. Par contre, en 2011, nous avons une augmentation du Foncier Bâti (FB) donnant un produit de : 4.333.155 €, contre 2.912.000 €, en 2010. Ceci, du fait, qu'avant le CNPE avait une exonération de 30 % sur ses bases de FB. Globalement, la réforme nous a amené une évolution. Mais, il faut quand même penser aux futurs démantèlements des centrales. C'est pourquoi, je vous propose une augmentation de 5 % de la valeur du taux du FB, pour 2011. Les deux autres taux : TH et FNB restent inchangés :

TAXES	TAUX 2010	TAUX 2011
Taxe d'habitation	4,66 %	4,66 %
Taxe foncier bâti	19,36 %	20,33 %
Taxe foncier non bâti	27,03 %	27,03 %

Accord à l'unanimité

ACQUISITION PROPRIETE W. RAFFAULT

Le Conseil est sollicité afin de faire l'acquisition de la propriété sise, rue Marcel Vignaud, parcelle cadastrée AL 408, propriété appartenant à Monsieur RAFFAULT William domiciliée 5 route de la Gaudinière – 37420 HUISMES (I & L), pour le prix de 22.500 €. Cette propriété jouxtant l'ancien magasin de fleurs, propriété communale et l'immeuble POINTREAU, dont nous sommes toujours en attente de l'arrêté d'expulsion de la part de Monsieur le Préfet.

EXTENSION MAIRIE – EMPRUNT

Pour le financement des travaux d'extension de la Mairie d'Avoine, le Maire propose de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne, un emprunt d'un montant de 500 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux d'intérêt fixe : 4,26 %
- Échéances : annuelles
- Durée totale du prêt : 20 ans
- Amortissement du capital : constant

Accord.

29 – 31 – RUE MARCEL VIGNAUD – LOGEMENTS ET COMMERCES

Yves DESBLACHES soumet au Conseil l'avenant 1 de l'entreprise HORY CHAUVELIN pour le lot 02, pour un montant de 9.708,88 € H.T ce qui porte le marché initial à la somme de 320.228,11 € H.T. Cet avenant a pour objet : Les travaux de reprise du mur du porche - la fourniture et la mise en place d'un film anti-termite. Accord.

SEIL – CONVENTIONS SERVITUDE – RUE DES ECOLES

La Commune étant propriétaire des parcelles sises 8 – 10 – 11 – 13 bis rue des écoles, il convient d'autoriser l'exploitation desdites parcelles et ainsi permettre l'installation d'un coffret électrique encastré dans le mur ou en façade donnant sur la voie publique. Accord.

PSPG

Dans le cadre de la construction du PSPG, sur AVOINE, Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception de deux offres, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage délégué : VTH et la SET. Après étude de ces offres et auditions des prestataires, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la SET de TOURS (I & L), le dossier étant plus complet que celui de VTH.

VIDEO PROTECTION

Le dossier concernant la maîtrise d'ouvrage délégué n'étant pas tout à fait bouclé, la décision n'a pas encore été prise.

CONVENTION PACT

Cette convention a pour objet de régir les modalités d'intervention du PACT pour réaliser une mission de conduite d'opération pour la réhabilitation de 5 logements en centre bourg. La participation de la Commune, au titre de la présente convention, s'élève à la somme de 11.600,00 euros et concerne les logements suivants : 1 Logement sis 35 rue Marcel Vignaud - 2 logements sis 44 rue Marcel Vignaud - 1 logement sis 5 bis rue des écoles - 1 logement sis 10 bis rue des écoles. Accord.

CULTURE

- **Cie Petit Monde – subvention**

Dans le cadre de leur participation au festival de Charleville Mézières, Michel DALY propose, au conseil, de leur attribuer une subvention de 1.000 €. Accord.

- **Festival « Blues »**

Michel DALY soumet, à l'approbation, les contrats suivants :

- Le contrat ASCA LINE concerne l'installation et la mise à disposition d'un stand de 18 m² pour 1.800 € ainsi que le transport, le montage et le démontage, pour 650 €. Accord.
 - Convention de partenariat avec AUDILAB SAS pour 3.000 € TTC. Accord.
 - Convention de partenariat avec l'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST, encart sur le site internet du « Grand Prix de TOURS », ainsi que notre logo sur le programme officiel de ce grand prix. Accord.
 - Convention de partenariat avec « COUNTRY BIKE FESTIVAL », encart sur le site internet, présence de notre logo sur les affiches, tracts, distribution de tracts sur leur festival et sur les diverses manifestation qui auront lieu au Grand Hall de TOURS, présence d'une affiche à l'Office de Tourisme de TOURS, concert spécial sur le car podium de la foire de TOURS (rémunéré par le parc expos). Ceci pour un budget valorisé à hauteur de 4.000 €. Accord.
 - Contrat d'achats d'espaces à RADIO France PUBLICITE, pour la campagne de communication qui se déroulera du 17 juin 2011 au 2 juillet 2011, pour 1.361,42 € HT. Accord.
 - Contrat ALCOR Equipements pour la location d'une scène modulaire, du 27 juin 2011 au 4 juillet 2011, pour 2.148,14 € HT. Accord.
- **Saison culturelle**
 - Contrat d'achat d'espaces à RADIO France PUBLICITE, pour le concert de «FELOCHE » et de « Florent MARCHET », programmé le 20 mai 2011. Le montant de ce contrat s'élève à 759,67 € HT. Accord.

SPORT

Jean-Marcel ALBERT propose les points suivants, à l'approbation :

- Avenant à la convention « sections sportives scolaires », suite à la sortie de l'activité football de l'USEAB, à compter du 1^{er} décembre 2010. Accord pour inclure à cette convention, la nouvelle entité du club de football : « Club USEAB Football ». Accord.
- Convention de mise à disposition d'un équipement sportif municipal, le stade de football « Marcel Vignaud », au profit de la nouvelle entité du « Club USEAB Football ». Accord.

DIVERS

- Yves DESBLACHES présente la convention CPIE - Cette convention a pour but la mise en œuvre d'une régie rurale, par une équipe d'agents de l'environnement, qui interviennent dans le cadre de la réhabilitation des espaces naturels et de gestion des paysages ruraux. La participation de la Commune, au titre de la présente convention, s'élève à la somme de 10.463,00 euros et se

décompose comme suit : Tranche "Rue du Val de l'Indre" : 599,00 euros - Débroussaillage bord de ruisseau : 978,00 euros - Talus de vivaces : 4.797 euros - Parc de la Caillerie : 3.041,00 euros - Terrain de l'ex « propriété Poisson » : 1.048 euros. Accord.

QUESTIONS DIVERSES

- **Aire de camping cars**

Il a été décidé de lancer une consultation, afin de remplacer ces bornes, pour n'avoir plus qu'un seul accès, tant entrée que sortie, avec un lecteur à bandes magnétiques. Deux offres ont été reçues : AIRES SERVICES, pour 20.926 € HT et URBA FLUX, pour 25.305 € HT. La proposition d'AIRES SERVICES ne répondant pas complètement au cahier des charges, une décision sera prise pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Patrick **GUIONNET**

La secrétaire de séance,

Elodie **DUPLESSIS**